

Editorial

En cette difficile rentrée, de nombreux collègues interrogent le syndicat sur des sous services et des tentatives des directions pour leur faire faire des tâches diverses et variées. Alors que dans d'autres disciplines, les heures complémentaires sont parfois légion. Nous rappelons ici quelques principes de base de l'élaboration des services, et la responsabilité de chacun.

Nous attirons l'attention de tous sur les graves dangers que font peser certaines mesures conjoncturelles sur l'avenir du potentiel de la formation des enseignants. Pourquoi obliger un collègue à un complément de service dans un lycée ? Ne peut-on trouver une tâche de formation dans l'IUFM ?

Les directeurs qui envisagent de telles mesures prennent une grave responsabilité à démanteler ainsi le service public de formation des enseignants. Courage à tous, vigilance et détermination.

Michèle Gabert

Sommaire :

- * les services
- * 18 octobre

Journée nationale d'action jeudi 18 octobre

Services des formateurs Conserver le potentiel de la formation des enseignants

Non au bradage !

Un formateur est un enseignant qui doit un service d'enseignement

Les directeurs ne peuvent imposer des tâches administratives sans liens directs avec le service d'enseignement

Une situation difficile

Pour les enseignants du second degré, les services sont définis par un décret de 1993 appelé « décret Lang ». Ce décret fixe à 384 heures d'enseignement le service des PRAG, PRCE dans les IUFM. Les PREC ont le même service s'ils font de l'enseignement.

Avec le nouveau cahier des charges des formations, l'utilisation des stagiaires comme moyen de remplacement, la baisse des postes aux concours de recrutement, de nombreux formateurs se retrouvent effectivement en sous service, les horaires ayant fondu, certaines formations ayant purement disparu.

Rappelons également que c'est le directeur qui est responsable des services et qu'il doit donner un service aux enseignants. Ils n'ont pas à se mettre en quête d'heures à effectuer ici et là.

Les enseignants chercheurs ne sont pas épargnés

Grâce à des échanges avec les composantes de l'université, une

partie de leur service peut être consacré à de la prépro, par exemple.

Des solutions aberrantes

De nombreux collègues ont saisi le syndicat à la suite de propositions de compléments de services parfois aberrants. Un demi service TICE de 192h de cours plus 192h d'administration comptées 1 heure pour 3heures, soit en fait un service de 576 heures plus 192, soit 768 heures ! Là c'est un service dans un site éloigné de 200 km. Ailleurs c'est un complément de service dans un lycée !

La multiplicité des tâches de formation

Etablir un service à un formateur n'est pas compliqué tant l'éventail des tâches est large : formation continue (premier et second degrés) formation de formateurs de l'IUFM, des conseillers pédagogiques, des IPEMF, participation aux journées pédagogiques dans les circonscriptions...

Agenda

25 octobre journée nationale sur les IUFM Paris siège du SNESUP

Cette journée s'adresse à la fois aux collègues des IUFM en voie d'intégration et à ceux des IUFM intégrés qui feront part des difficultés rencontrées, des obstacles à contourner.

Il est souhaitable que chaque IUFM soit représenté ainsi que chaque université intégratrice.

Prenez contact avec les responsables des sections syndicales de l'université.

Pour connaître les coordonnées de ces derniers, envoyez un message à tresorerie@snesup.fr

Le remboursement des frais de déplacement est à la charge de la trésorerie de la section locale si cette dernière à un budget propre. Les frais de repas sont pris en charge par la trésorerie nationale à la hauteur de 11 euros.

**Faites connaître
votre participation à
formations@snesup.fr**

Préserver le potentiel de formation

dans les IUFM

Face à une situation délicate pour la formation des enseignants et pour l'École dans son ensemble, les directions et les personnels doivent tout faire pour conserver la totalité du potentiel de la formation des enseignants.

Les directeurs doivent rechercher les tâches dans les formations pour construire des services complets aux collègues.

Le potentiel ne doit pas être dilué, les collègues doivent être respectés. En dénaturant les fonctions de formateurs pour compléter des services, les directions prendraient la grave responsabilité d'affaiblir la formation des enseignants, déjà bien malmenée par le ministère et les médias.

C'est un appel au respect de tous qui est lancé ici.

25 octobre : journée sur l'intégration des IUFM

La nouvelle loi (LRU) sur l'université votée le 10 août va avoir des conséquences sur les écoles intégrées que sont les IUFM. La plus visible est la non représentation des instituts au CA de l'université puisque la loi prévoit 4 grandes composantes : Sciences, droit-économie-gestion, SHS, santé.

La loi est porteuse de bien d'autres atteintes possibles. Avec la

fongibilité des moyens l'IUFM perdrait ses moyens propres. Les locaux pourraient également être concernés, bien que les situations locales soient diverses avec les Conseil Généraux souvent propriétaires. Avec la possibilité de recruter des CDI, le métier de formateur pourrait disparaître.

Pour vous informer et informer les collègues, participez à cette importante réunion.

Elections CNU

Derniers jours pour voter

Liste des collègues des IUFM présentés par le SNESUP parmi 1080 candidats dans les 54 sections du CNU.

PONCHON Thierry (7B, Reims), PLANE Sylvie (7A, Paris), GARCIA-DEBANC Claudine (7A, Midi Pyrénées), DEMOUGIN Patrick (9B, Montpellier), JEY Martine (9B, Paris), CHABAUD Nadine (10B, Lyon), THILY Hervé (11B, Rouen), FOULIN Jean Noel (16B, Bordeaux), MILLET Mathias (19B, Poitiers), VAUGIEN-CHEUNG Martine (23B, La Réunion), CAZENAVE-PIARROT Alain (23B, Toulouse), DOUZANT Denise (23B, Versailles), LIZAN-ESQUERRETOU (25B, Toulouse), ASTRUC Thierry (26B, Nice), KUZNIAK Alain (26A, Orléans-Tours), BOILEVIN Jean Marie (28B, Aix-Marseille), VIGNES Michel (28B, Montpellier), MAS Pierre (63B, Poitiers), TUTIAUX-GUILLON Nicole (70A, Lille), MARTINEZ Marie Louise (70B, Nice), KALALI Faouzia (70B, Rouen), BOUTHIER Daniel (74A, Bordeaux), GREHAIGNE Jean François (74A, Besançon), DAVID Bernard (74A, Toulouse)

Votez et faites voter pour les listes présentées par le SNESUP